



L'Association des Directeurs de Maison de Repos, en collaboration avec FD3A

vous invitent à leur journée de formation
« **MRPA/MRS quand la nuit ne ...nuit pas !** »

au Centre Culturel de La Marlagne-Wépion, le **mardi 12 juin 2018**
Chemin des Marronniers, 26 - 5100 Wépion

08h15' : Accueil des participants (café et viennoiseries).

09h00' précises : Mot de bienvenue par la présidente de l'ADMR et présentation de la journée par Madame Johanne MATY, rédactrice en chef du journal vie@home.

09h15' : « **Définition de la nuit** » par Monsieur Damien ABELS expert en droit social.

9h30' : « **La nuit un environnement psychologique spécifique pour les PA et les soignants** » par le Professeur Stéphane ADAM (ULg Unité de Psychologie de la Sénescence).

10h30' : Pause et visite des stands.

11h00' : « **Le sommeil de la personne âgée** », par le Docteur Christophe DUMONT, gériatre au GH de Charleroi.

11h30' : « **En CANTOUS, le jour prépare la nuit** », par Monsieur Arnaud TINLOT, directeur MR/MRS.

12h30' : « **Risques sanitaires du travail de nuit : « Commentaires sur la méta analyse mondiale publiée fin 2017 incriminant le travail de nuit chez les femmes comme facteur induisant certains cancers féminins** » », par le Docteur Luc LEFEBVRE Président honoraire de la SSMG.

12h45' : Apéritif dans les stands suivi du repas (formule buffet italien + mignardises).

14h15' : « **Le jeûne nocturne chez la PA...incontestablement nuit** », par Monsieur Marc DELWAIDE, référent nutrition à l'AVIQ.

14h45' : « **Incendies en MR/MRS... souvent la nuit ?** », par Monsieur Laurent VANASSCHE, directeur MR/ MRS et pompier volontaire.

15h15' : « **Tensions équipe de jour/équipe de nuit une fatalité** », par Monsieur Christophe CREVIEAUX, consultant Sienne.

16h15' : Débat/conclusions.

16h30' : Remise des attestations selon les directives de la Région wallonne et de la Région bruxelloise.

Prix : 75 € (directeur non membre) ou 60 € (directeur membre) ou 40€ (autres fonctions). La somme est à verser au compte n° BE52 0682 0594 8609 de « ADMR asbl – Sambreville », en indiquant **le(s) nom(s) du ou des participant(s)** et non celui de l'institution.

Inscription uniquement :

- Via le site internet www.admr-asbl.be : dans l'onglet « formation – inscription à notre formation ».

Date limite des inscriptions le vendredi 4 juin 2018.

En cas de désistement après le 4 juin 2018, la totalité du montant de l'inscription sera due.

L'inscription ne sera effective qu'après réception du paiement.

NB/ Nouvelle procédure de participation : une feuille de présence validant votre participation sera mise en place pour le matin et l'après-midi.